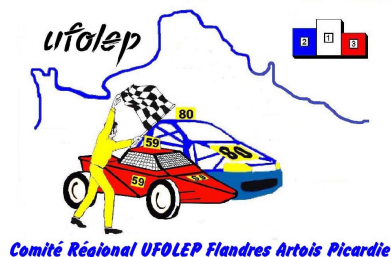


RÈGLEMENT 2024 TROPHÉE AUTO DES HAUTS DE FRANCE



1) Périmètre du trophée

Le Trophée se déroulera dans les départements de la région administrative des Hauts de France.

2) Gestion / Statut Juridique

Le Trophée est géré par une Commission Sportive Régionale (CSR). Celle-ci est désignée par le Comité Régional UFOLEP Flandres Artois Picardie (CRUFAP).

Composition de la CSR :

- Référent
- Trésorier
- Secrétaire
- Responsable Matériel
- Responsable Officiels
- Responsable Communication
- ...

Tous les pilotes licenciés devront s'acquitter d'une participation aux charges du trophée d'un montant de 5€ qui sera prélevé lors de l'achat du timbre millésimé de la fiche pilote.

Les pilotes désirant changer de club devront en faire la demande, avant le 31 juillet, par courrier postal à la CSR.

Les timbres millésimés des fiches pilotes devront être commandés au plus tard le 1^{er} mars. Ils devront être accompagnés du règlement et de la totalité des renseignements sur les pilotes : Nom, prénom, adresse mail, date de naissance, n° de licence, n° de téléphone. Dès le 2 mars, le prix du timbre millésimé de la fiche pilote sera majoré de 10€.

3) Calendrier des manifestations

Les dates du calendrier seront réparties entre le 1^{er} avril et la mi-octobre.

Les épreuves devront être espacées d'au moins 2 semaines.

Au plus tard le 30 septembre de l'année précédente, les clubs se déclarent organisateurs. Chaque club pourra choisir 2 courses maximum.

Attribution des dates de courses : Le calendrier est validé par la CSR Auto après consultation des disponibilités des officiels.

Chaque réservation de date sera cautionnée par un chèque de 500€ qui sera encaissé si la course n'est pas organisée, sauf cas de force majeure.

Pour prétendre à l'attribution de course, le club organisateur devra justifier de présence d'officiels licenciés de leur club avec un minima de 20 points.

Les points seront comptabilisés du 1^{er} septembre au 31 août.

Attribution des points par officiel:

Samedi :

1 point

Dimanche

2 points

Chaque officiel émargera sur une feuille. Seuls les points émargés seront comptabilisés

Les points seront attribués au club dans lequel l'officiel est licencié.

Si le club n'est pas organisateur, les points pourront être attribués à un ou plusieurs clubs organisateurs du même département.

4) Règlements techniques et sportifs du Trophée

Voir règlements nationaux.

5) Modalités d'inscription et d'engagement aux courses du Trophée

A chaque épreuve, un droit d'engagement de 65€ sera perçu par l'organisateur, 7€ inclus seront perçus par le Trophée des Hauts de France pour l'achat de matériel et les frais de fonctionnement. Les entrées seront gratuites.

Les engagements aux épreuves devront parvenir aux personnes en charge (en ligne ou par courrier) au plus tard le mercredi à 23h59 précédant la manifestation avec le paiement. Les engagements en ligne sur le site "<https://inscriptions.ufolep.org>" seront automatiquement majorés d'une pénalité financière de 30€ à partir du dimanche à 23h59 précédant la manifestation. Les engagements papiers reçus du lundi au mercredi, seront soit majorés de la même somme soit pénalisés d'un départ fond de grille (au choix du pilote).

Tout engagement reçu après le mercredi soir précédant l'épreuve sera refusé.

A savoir, si un pilote ne peut pas venir pour une raison quelconque, et s'il en avertit l'organisateur, avant le jeudi à 23h59 précédant la manifestation, son paiement lui sera rendu.

Ayez la correction d'appeler si vous ne pouvez pas participer à la manifestation.

Une catégorie pourra être composée de 3 séries maximum. Les séries pleines seront privilégiées.

La liste des engagés sera publiée sur le site internet du Trophée.

Les numéros de course (de 4 à 99) seront attribués et réservés après l'acquittement du timbre. Les numéros 1, 2 et 3 sont réservés au podium des nationaux précédents.

6) Contrôle Technique d'avant saison

En début de saison, un Pré-contrôle est organisé. Le véhicule sera présenté en ordre de fonctionnement. Voir Article 16

7) Modalités de contrôles administratifs et techniques toutes épreuves

Les vérifications administratives et techniques seront effectuées par les officiels le samedi de 14h30 à 17h30. Se présenter au contrôle technique en tenue.

AUCUN CONTRÔLE technique du véhicule ne sera effectué le dimanche matin.

8) Officiels

TOUS les officiels seront titulaires d'une licence UFOLEP en cours de validité.

9) Déroulement de la journée

Méthode de classement (voir règlement national).

10) Qualifications au National

La période de qualification ira du 1^{er} septembre au 20 juillet

Si des pilotes sélectionnés ne désirent pas y participer, les suivants du classement pourront les remplacer.

[Seuls les pilotes licenciés dans la région administrative des Hauts de France pourront être qualifiés \(Voir article 24 du règlement sportif national\)](#)

11) Annulation d'épreuve le jour de la course

En cas d'annulation le jour de la course (pour cause de météo ou autres), aucun remboursement d'engagement ne sera effectué. Des points pourront être attribués (voir Article 16)

12) Interruption définitive d'épreuve le jour de la course

En cas d'arrêt en cours de course (pour cause de météo ou autres), aucun remboursement d'engagement ne sera effectué. Des points pourront être attribués (voir Article 16)

13) Barème des sanctions des manifestations

Voir règlement national

14) Remise des récompenses

La remise officielle des récompenses aura lieu 30 minutes après l'affichage du classement de la dernière manche. Les 3 premiers (podium) de chaque catégorie seront récompensés.

15) Discipline, Comportement et Civisme

Le Trophée se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute personne pouvant porter préjudice au bon déroulement des manifestations.

En cas de vitesse excessive dans le parc, le directeur de course prendra les sanctions nécessaires. Obligation du port du casque pour se rendre en pré-grille mais pas pour un déplacement dans le parc en vue de réparation ou autre. Le parc pilote étant une enceinte sportive, toutes activités lucratives ou services payants sont interdits.

- 1) Tout changement de véhicule entraînera la délivrance d'un nouveau passeport (sauf si le nouveau véhicule en possède déjà un).
- 2) La fiche pilote est délivrée gratuitement. Seule la vignette millésimée est payante.
- 3) Toute perte de la fiche pilote entraînera l'achat d'une nouvelle fiche.
- 4) Toute pièce obligatoire manquante ou incomplète pourra être sanctionnée d'une amende de 31€.
- 5) Une bâche de protection est obligatoire sous le véhicule de compétition. Tout pilote positionné dans le parc en dehors de sa bâche sera sanctionné d'une amende de 31€
- 6) Il est obligatoire pour chacun de récupérer ses déchets, pièces et poubelles.
- 7) Extinction de tout appareil motorisé impératif à minuit (utilisez des lampes à gaz ou électriques pour la fin de soirée). Respectez le sommeil des autres.

La non-observation des points 5, 6 ou 7 pourra entraîner l'exclusion sans appel du Trophée.

16) Classements du Trophée / Points

A la journée : Voir règlement National

Points marqués pour le classement du Trophée **Poursuite sur terre et Kart Cross**

[Règlement Trophée Hauts de France 2023-2024 V2](#)

1 ^{er}	20 points	10 ^{ème}	7 points
2 ^{ème}	17 points	11 ^{ème}	6 points
3 ^{ème}	15 points	12 ^{ème}	5 points
4 ^{ème}	13 points	13 ^{ème}	4 points
5 ^{ème}	12 points	14 ^{ème}	3 points
6 ^{ème}	11 points	15 ^{ème}	2 points
7 ^{ème}	10 points	16 ^{ème} et +	1 point
8 ^{ème}	9 points	Non Partant	0 point
9 ^{ème}	8 points		

Seuls les pilotes licenciés dans la région administrative des Hauts de France seront classés (Voir article 24 du règlement sportif national)

En cas de déclassement les points injustement attribués seront réattribués.

En cas d'arrêt de l'épreuve, la gestion des points se fera par catégories :

- 2 manches effectuées, la totalité des points sera attribuée par rapport au classement provisoire.
- 1 manche effectuée (y compris la manche Chrono), la moitié des points sera attribuée par rapport au classement provisoire.

Si une épreuve est annulée (conditions météorologiques par exemple) par décision du jury, il ne sera procédé à aucun remboursement de Voir mais le pilote se verra crédité de 10 points de bonus.

Tout pilote participant à une course extérieure alors qu'une course est organisée dans notre trophée, perdra la totalité des points déjà acquis.

En début de saison, un Pré-contrôle est organisé. Le véhicule sera présenté en ordre de fonctionnement. Chaque participant se verra attribuer 10 points.

17) Communication / Internet

Toute information ou modification n'est officielle qu'à partir du moment où elle apparaît sur le site du Trophée.

<http://www.tropheufolepautodeshautsdefrance.fr/>

- Les règlements techniques et sportifs (lien vers le site de la CNS)
- Le règlement spécifique du Trophée
- Le calendrier
- Le suivi des engagements
- Les résultats des différentes courses
- ...

18) Divers

Le coût annuel des entraînements, par circuit et par pilote ne pourra pas excéder 40€.

Le présent règlement particulier a été validé par l'entité reprise à l'article 2, il est complémentaire au règlement sportif national 2023/2024. Il est validé par la Commission Nationale Sportive en application de l'article 24 du règlement sportif national.

Pour toute information, n'hésitez pas à consulter le site de la CNS Auto : www.ufolep-cns-auto.fr